

Italie

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS

► **Actions des forces de sécurité**

Traitement inhumain et dégradant par les forces de police contre des manifestants au cours du sommet du G8 ; législation pénale inadéquate pour prévenir et punir la torture et les mauvais traitements.

Progrès notables : introduction du crime de torture dans le système juridique italien.

Cestaro (6884/11)

Arrêt définitif le 07/07/2015

Surveillance soutenue

État d'exécution

► **Protection contre le mauvais traitement – situations spécifiques**

Opération de « remise extraordinaire » : enlèvement d'un ressortissant égyptien suspecté d'actes terroristes ayant le statut de réfugié en Italie ; remise à des agents de la CIA et transfert vers l'Égypte où il fut secrètement détenu et soumis à un interrogatoire violent.

Impunité de cinq agents des services italiens de sécurité (SISMI) suite à une décision du Gouvernement, validée par la Cour constitutionnelle, d'appliquer le secret d'État ayant débouché sur l'annulation de leurs condamnations.

Impunité de 26 agents des États-Unis en raison de l'absence ou de demandes d'extraditions non-probantes par les autorités italiennes et du pardon présidentiel accordé à trois d'entre eux.

Nasr et Ghali (44883/09)

Arrêt définitif le 23/05/2016

Surveillance soutenue

État d'exécution

Réductibilité d'une peine de réclusion à « perpétuité réelle » prononcée pour la direction d'une organisation mafieuse en fonction de la coopération avec les autorités judiciaires.

Marcello Viola (No. 2) (77633/16)

Arrêt définitif le 13/06/2019

Surveillance soutenue

État d'exécution

► **Violence domestique**

Manquement des autorités à leur obligation d'évaluer le risque pour la vie créé par une situation de violence domestique, et d'assurer une protection à cet égard.

Talpis (41237/14)

Arrêt définitif le 18/09/2017

Surveillance soutenue

État d'exécution

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS

► **Migrants : légalité de la détention et conditions d'accueil**

Détention sans base légale de migrants irréguliers à la suite des événements du « printemps arabe » dans un centre d'accueil de l'île de Lampedusa puis à bord des navires dans le port de Palerme et leur refoulement ultérieur en Tunisie sans les informer des raisons de leur détention et sans examen à bref délai de la légalité de détention.

Khlaifia et autres (16483/12)
Arrêt définitif le 15/12/2016

Surveillance soutenue

État d'exécution

► **Durée des procédures judiciaires et recours effectifs**

Durée excessive des procédures civiles, pénales et administratives¹ :

- tribunaux administratifs ;
- tribunaux pénaux ;

Groupe Abenavoli (25587/94+)
Arrêt définitif le 02/09/1997

Surveillance soutenue

État d'exécution

Groupe Ledonne n°1 (35742/97)
Arrêt définitif le 12/08/1999

Surveillance soutenue

État d'exécution

► **Protection de la vie privée et familiale**

Incapacité des autorités d'assurer le fonctionnement de la collecte, du traitement et de l'élimination des déchets dans la région de Campanie et absence de recours effectif à cet égard.

Di Sarno et autres (30765/08)
Arrêt définitif le 10/04/2012

Surveillance soutenue

État d'exécution

Manque de réaction à la pollution de l'air par une aciérie au détriment de la santé de la population voisine.

Cordella and Others (54414/13)
Arrêt définitif le 24/06/2019

Surveillance soutenue

État d'exécution

Absence d'efforts adéquats et suffisants pour assurer le respect du droit de visite du requérant.

Terna (21052/18)
Arrêt définitif le 14/04/2021

Surveillance soutenue

État d'exécution

Mesures de garde d'enfants pour les deux enfants du requérant qui ont été maintenues en vigueur pendant plus de dix ans.

R. V. et autres (37748/13)
Arrêt définitif le 18/10/2019

Surveillance soutenue

État d'exécution

¹ En ce qui concerne l'état d'exécution et les progrès accomplis, voir aussi les résolutions finales dans le groupe **A.C.**, le groupe **Andreolletti** et le groupe **Di Bonaventura**.

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS

► Protection des droits de propriété – application rétroactive de la législation

Application rétroactive injustifiée d'une législation à des procédures judiciaires en cours ayant trait au calcul de la durée de service du personnel scolaire et aux droits pécuniaires qui en découlent, interférant ainsi avec le droit au respect de ses biens.

Agrati et autres (43549/08)
Arrêt définitif le 28/11/2011

Surveillance soutenue

État d'exécution

► Pas de peine sans loi

Application d'une définition plus stricte du crime concerné que celle qui était développée dans la jurisprudence au moment des faits.

Contrada n°3 (66655/13)
Arrêt définitif le 14/09/2015

Surveillance standard

État d'exécution

► Liberté d'expression – diffamation

Peine de prison imposée à des journalistes et des rédacteurs en chef pour diffamation en dépit d'absence d'incitation à la violence ou à la haine.

Belpietro (43612/10)
Arrêt définitif le 24/12/2013

Surveillance standard

État d'exécution

Ricci (30210/06)
Arrêt définitif le 08/01/2014

Surveillance standard

État d'exécution

► Liberté de circulation

Manque de prévisibilité de la législation italienne réglementant l'imposition de mesures préventives spéciales (assignation à résidence) à des individus en raison de leur dangerosité alléguée et absence d'audience publique dans les procédures en question.

De Tommaso (43395/09)
Arrêt définitif le 23/02/2017

Surveillance soutenue

État d'exécution